



Fin période d'essai - délai de prévenance

Par **nolose**, le **01/02/2012 à 20:38**

Bonjour,

Je suis actuellement en période d'essai dans une société A. Je souhaite mettre fin à celle-ci, j'ai un délai de prévenance de 48h. Cependant pour finir une tâche qui m'a été confiée et pour ne pas partir comme un voleur je souhaiterais rester encore un mois dans l'entreprise. A savoir que ma période d'essai se termine dans 5 jours.

Ma question est la suivante :

Est-légale de faire ça (rallonger le délai de prévenance)?

Comment éviter le fait que ma période d'essai soit validée et donc que je sois confirmé en CDI ? Si je dois faire signer un document à l'entreprise A, que doit-il comporter comme information et par qui doit-il être signé ?

Je vous remercie pour vos réponse.

Par **P.M.**, le **01/02/2012 à 22:34**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il est prévu au contrat de travail que la période d'essai peut être renouvelée et si vous êtes pendant la période initiale...